

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 24 (1879)
Heft: 22

Artikel: Rassemblement de la Ire division
Autor: Ceresole
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-335072>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 22

Lausanne, le 17 octobre 1879.

XXIV^e Année.

SOMMAIRE. — Rassemblement de la I^{re} Division, p. 497. — Nouvelles fortifications françaises vers la frontière allemande, p. 505. — Pièces officielles, p. 506. — Nouvelles et chronique, p. 510.

RASSEMBLEMENT DE LA I^{re} DIVISION

Les ordres de division nos 12 et 17 annoncent les officiers allemands et anglais que nous avons mentionnés précédemment. Ajoutons que le grade de M. de Gross est I^{er} lieutenant au bataillon de chasseurs de la garde et non major. Ont été attachés : MM. le lieutenant-colonel de Crousaz à la mission allemande, major Carrard à la mission française, capitaine de la Harpe à la mission anglaise.

ORDRE DE DIVISION N° 18. — *Service des subsistances.*

Les différents corps recevront leurs subsistances les 19 et 20 septembre pour les journées des 20 et 21, chaque jour à 2 heures du soir comme suit :

I^{re} colonne à *Mex*, pour les troupes cantonnées ou bivouaquées à Mex, Vufflens-la-Ville, Villars-Ste-Croix, Penthalaz, Penthaz, Bussigny, Bremblens, Crissier, Aclens, Romanel s/Morges, Senarclens, Allens, Vullierens et Gollion.

II^e colonne à *Sullens*, pour les troupes cantonnées à : Sullens, Bourrens, Boussens, Cheseaux, Romanel s/Lausanne, Morrens et Cugy.

III^e colonne à *Echallens*, pour les troupes cantonnées à : Echallens, Assens, Etagnières, Bioley-Orjulaz et Bettens.

Pour les bivouacs du 19 au soir, tous les corps qui bivouaqueront prendront leurs chars à approvisionnements pour le transport de la paille et du bois de bivouac du lieu de distribution situé à Sullens jusqu'aux emplacements désignés pour les bivouacs. Ils se muniront aussi de tonneaux vides pour le transport de l'eau potable pour les corps qui n'en trouveraient pas sur place.

Tous les chars à approvisionnements des corps seront dirigés sur Morges par le train de ligne, conformément à l'ordre de division n° 16, à l'exception des 6 chars attachés au régiment de cavalerie qui seront conduits le 21 au parc de Division qui les transportera à Payerne où ils ont été livrés.

Le présent ordre sera transmis par la voie du service aux officiers qu'il concerne. — Echallens, le 18 septembre 1879.

MANOEUVRES DE DIVISION.

Opérations du 18 septembre. — Corps de l'Est.

(Voir ordre de Divis. n° 4 A, supposition générale. Situation le 18, matin.)

Nos reconnaissances de cavalerie, expédiées pendant la journée du 17 et pendant la nuit du 17 au 18 se sont avancées jusqu'à Assens et Etagnières, au sud ; jusqu'à Daillens et Penthaz, à l'ouest ; elles ont acquis la certitude que l'ennemi (brigade d'Aclens), occupe avec ses avant-postes toute la lisière nord des bois de Bioley-Orjulaz, appuyant sa droite au ruisseau de Larmaz et sa gauche à l'angle nord de la forêt, près du ruis-

seau de Wolombaz. — *Bioley-Orjulaz* est aussi très fortement occupé. — Des patrouilles de cavalerie ennemie ont été signalées à la Villaire et à Bettens, mais elles ne se sont pas aventurées sur la rive droite du Talent.

Il a été constaté en outre, par nos patrouilles, que Cossonay doit être fortement occupé par l'ennemi qui a envoyé aussi quelques patrouilles de cavalerie du côté de Daillens, Oulens et Bettens. Il est donc à présumer que la brigade établie à *Bioley-Orjulaz* formera, pour la journée du 18 l'avant-garde du corps ennemi qui paraît vouloir prendre l'offensive. Cette attaque aura vraisemblablement pour but de menacer notre ligne de retraite sur la ligne Echallens, Fey, Combremont, ou de nous prendre en écharpe par la grande route Echallens, Vuarrens, Essertines.

En conséquence ;

Les 1^{re} et 2^e Divisions (corps Est) ont reçu l'ordre de prendre elles-mêmes l'offensive. La 1^{re} Division a pour mission d'attaquer la brigade ennemie de *Bioley-Orjulaz*, de la refouler sur *Vufflens-la-Ville* et *Aclen* et de s'établir solidement sur la rive gauche de la Venoge à *Vufflens-la-Ville*, *Villars-Ste-Croix*. — La 2^e Division supposée à l'ordre de suivre d'abord la première et d'aller ensuite s'établir sur le plateau de *Daillen* pour tenir en respect les troupes ennemies qui sont à *Cossonay* et le immobiliser.

Le but de la journée du 18 est donc de reconquérir la rive gauche de la Venoge. — Pour cette première journée de manœuvres à double action la 1^{re} Division se massera le 18 septembre à 8 h. du matin au Nord de *Villars-le-Terroir*, près de la cote 670,3, front contre *Villars-le-Terroir* en formation de rassemblement, comme pour la manœuvre école du 17. — Les ordres ultérieurs seront donnés sur place par le colonel divisionnaire et aucun chef de corps ne les connaîtra à l'avance. On commencera la manœuvre à 8 h. 30 minutes. Les troupes dîneront et prendront la soupe du soir dans leurs cantonnements ; les avant-postes seront placés pour la nuit du 18 au 19 suivant les ordres du colonel divisionnaire.

Nota. Pour la journée du 18 et celle du 19, la batterie n° 7 marquera 3 batteries de campagne à 2 pièces par batterie. — La tenue est déjà prescrite par l'ordre de division n° 4 ; les pantalons doivent être portés dans la chaussure.

Dispositions pour le combat du 18 septembre. (Cartes au 1/25000.)

La Division est massée en formation de rassemblement comme le 17 au nord de *Villars-le-Terroir*. Elle se propose de s'emparer des hauteurs qui sont à l'est de Bettens ainsi que de *Bioley-Orjulaz*, de s'avancer ensuite contre *Bournens* et *Boussens* pour s'emparer de *Sullens* et du plateau qui est au sud de ce village, afin de forcer l'ennemi à abandonner la rive gauche de la Venoge.

L'ennemi occupe *Bioley-Orjulaz* et les hauteurs à l'est de Bettens.

Exécution. — La 1^{re} brigade, colonel de Guimps, à laquelle sont adjoints la batterie n° 1, l'escadron n° 1, l'ambulance n° 2 et les demi-caissons de ligne, se mettra en marche par *Mas-de-Joux* avec la mission suivante : Se diriger sur *St-Barthélemy* par la rive droite du Talent et s'assurer la possession de cette position importante ; passer le Talent, gagner les hauteurs de la *Chaumaz* et de *Montaubert* pour s'avancer hardiment contre le bois *Iquederrey*, s'emparer de ce bois, attaquer la forêt de *Mont-de-Melley* et poursuivre éventuellement l'ennemi dans la direction de *Bournens* et *Sullens*.

La brigade n° 2, colonel de Cocatrix, à laquelle sont adjoints la batterie n° 2, l'escadron n° 3, l'ambulance n° 4 et les demi-caissons de ligne, re-

cevra l'ordre de marcher sur Echallens, de s'avancer sur la grande route d'Echallens à Bioley-Orjulaz, d'attaquer énergiquement ce village, de s'emparer du bois de la Repaz et de refouler l'ennemi sur Boussens pour venir ensuite attaquer Sullens et s'établir sur le plateau qui est au sud de ce village.

Les régiments d'artillerie nos 2 et 3, sous les ordres du colonel de l'artillerie, colonel Dapples, suivront le régiment d'avant-garde de la brigade d'infanterie n° 2 et resteront à la disposition du colonel divisionnaire pour être employés suivant les éventualités.

Le colonel divisionnaire pourra seul disposer du régiment d'infanterie n° 4, colonel Gaulis, qui formera la réserve générale de la Division.

Le parc de Division, capitaine Dufour, suivra la brigade n° 2 en conservant toujours une distance d'environ trois kilomètres ; il établira des relais de munitions à 1000 mètres environ en arrière des demi caissons de ligne de la 1^{re} et de la 2^e brigades.

Les pionniers d'infanterie accompagneront leurs régiments, réunis sous la direction de leurs officiers.

Les ambulances s'établiront normalement en arrière des deux brigades.

Le colonel divisionnaire se tiendra pendant la marche et le combat avec le régiment d'avant-garde de la brigade n° 2. C'est là que tous les rapports devront lui parvenir.

Les commandants de brigade se soutiendront réciproquement pendant l'action et chercheront à établir le plus vite possible le contact entre eux, de manière à concourir ensemble à la réussite des opérations.

Dans le cas d'un échec, la ligne de retraite générale se prendra sur Grange-Jeannin, et la Division cherchera à défendre énergiquement les hauteurs de la rive droite du Talent.

Chaque chef d'unité tactique devra rédiger, dans l'après-midi du 18, un court rapport de combat, indiquant les phases principales et l'heure exacte des actions auxquelles il aura pris part ; ce rapport se transmettra par la voie du service à l'état-major de la Division avec les observations que les différents chefs de corps croiront devoir y ajouter.

Tous les rapports relatifs à des événements d'une certaine importance devront être faits par écrit.

A midi précis, le Corps de l'Est sera censé attaqué sur son flanc droit par la Division ennemie de Cossonay et se mettra en retraite.

NOTA. Pour la journée du 18, les bataillons ne prendront avec eux que les demi-caissons de ligne.

Au quartier-général d'Echallens, le 17 septembre 1879.

Position d'avant-postes pour le 18 septembre au soir (carte au 1/25000).

Bataillon 7 (Goumcœns) établira ses petits-postes avec leur droite à Eclagnens et leur gauche à Les Rochettes, gardant ainsi les routes d'Oulens à Goumcœns-la-Ville, et de St-Barthélemy à Goumcœns-la-Ville. Il aura deux compagnies aux avant-postes, ayant chacune deux grand'gardes et un soutien. Les deux autres compagnies seront en réserve près de la cote 606.

Bataillon 12 (St-Barthélemy) établira ses petits-postes avec leur droite sur la rive gauche du Talent, près de Les Rochettes, et leur gauche au marais près de les Siaux, surveillant ainsi Bretigny et la route de Bioley-Orjulaz à Echallens. Il aura deux compagnies aux avant-postes, ayant chacune deux grand'gardes et un soutien. Les deux autres compagnies seront en réserve près de Condemines.

Bataillon 11 (Echallens) établira ses petits-postes avec leur droite à la Grassilère, et leur gauche au chemin de fer, près de Praz au Ray, surveillant ainsi le bois d'Orjulaz et la grande route d'Assens à Echallens. Il aura deux compagnies aux avant-postes, chacune d'elles placera deux grand'gardes et un soutien. Les deux autres compagnies seront en réserve au nord de la Villaire. Les trois bataillons susmentionnés partiront de leurs cantonnements à 5 heures ; tout le service d'avant-postes devra être entièrement organisé à 6 h. 30 minutes.

On rappellera dans chaque bataillon à 8 heures précises et on rentrera au cantonnement.

La soupe du soir sera délivrée à 9 heures.

L'appel dans les chambres aura lieu à 10 heures.

Les mots sont : Bournens ; — battu.

Le signe est : Porter la main au képi.

Le contre-signes : Se frapper la poitrine.

M. le major Bourgoz est chargé par M. le colonel-divisionnaire de faire une ronde d'instruction sur toute la ligne des petits-postes et de lui faire rapport sur la manière dont ils auront fait leur service.

Chaque commandant de bataillon s'organisera pour son compte, se reliera aux bataillons voisins et fera rapport par écrit à son chef immédiat.

Ces rapports seront transmis ensuite au colonel-brigadier qui les fera parvenir au commandant de la Division.

Opérations du 19 septembre. — Corps de l'Est.

(Voir l'ordre de Division n° 4. A. Supposition générale).

Situation le 19 au matin. — Nos patrouilles de cavalerie et d'infanterie expédiées pendant la nuit du 18 au 19 ont pu s'avancer jusqu'à Malapalud au sud et jusqu'à Bioley-Orjulaz au sud-ouest.

Les avant-postes du bataillon n° 7 ont été retirés, la II^e Division fédérale étant entrée en ligne à 8 h. du soir, s'étant établie sur les hauteurs de St-Barthélemy et Oulens.

La Division ennemie de Cossonay a repassé la Venoge, évacuant entièrement la rive gauche. La brigade ennemie (Corps de l'Ouest) s'est également retirée du côté de BousSENS, évacuant entièrement Bioley-Orjulaz et les forêts au sud de ce village.

Une reconnaissance de cavalerie poussée du côté de Chevrenaz a rencontré l'ennemi, qui semble occuper sérieusement ce hameau, et l'avoir fortifié.

Il est donc à présumer que l'ennemi, se sentant en présence de deux Divisions fédérales, renonce à l'offensive et que le Corps de l'Ouest (brigade d'Aclens) occupe les hauteurs de BousSENS et Sullens pour se tenir à proximité de Vufflens-la-Ville et des fortifications d'Aclens.

En conséquence :

Le 19 au matin, la II^e Division fédérale reçoit l'ordre d'avancer sur Daillens, afin d'attirer sur elle l'attention de la Division ennemie de Cossonay et de couvrir l'aile droite de la I^{re} Division.

La I^{re} Division (Corps de l'Est) reçoit l'ordre d'opérer son mouvement tournant par Assens et Etagnières afin d'attaquer de front les plateaux de BousSENS et de Sullens, de rejeter l'ennemi sur Vufflens-la-Ville et de le forcer à repasser sur la Rive droite de la Venoge.

Pour cette seconde journée de manœuvres à double action, la I^{re} Division partira d'Echallens à 9 h. du matin, en formation de marche, sur la route d'Echallens, Assens, Etagnières.

Les ordres de détail seront donnés sur place par le colonel-divisionnaire.

Pour la journée du 19 le Corps de l'Est aura la capote roulée sur le sac ; le soir on changera de cantonnements.

Dispositions pour le combat du 19 septembre. — Corps de l'Est.

(Carte au 1.25,000.)

La division sera formée à 9 heures du matin, front contre le sud de la la manière suivante :

Brigade d'infanterie n° 1. Colonel de Guimps, en formation de marche, à l'ouest de la grande route de Villars-le-Terroir à Echallens, dans l'ordre suivant :

Régiment n° 2, régiment n° 1. Demi-caissons de ligne.

Brigade d'infanterie n° 2. Colonel de Cocatrix, en formation de rassemblement par régiments accolés à la Chaussiaz, à 500 mètres au Sud-Est d'Echallens avec ses demi-caissons de ligne.

Brigade d'artillerie n° 1. Colonel Dapples, régiments nos 1 et 2, en formation de marche sur la route de Villars-le-Terroir à Echallens.

Régiment n° 3, à la Chaussiaz, en formation de marche, aux ordres du colonel de Cocatrix, commandant de la 2^{me} brigade d'infanterie.

Régiment de cavalerie n° 1. Lieut.-colonel Davall, à la Rippaz, au sud d'Echallens.

Parc de division, en formation de marche sur la grande route de Vuarrens à Villars-le-Terroir, la tête de la colonne à Grange-Jeannin. Les quatre chariots de pionniers d'infanterie et leurs chars d'approvisionnement se réuniront au parc de division à Grange-Jeannin et rejoindront le soir leur compagnie à Vufflens-la-Ville.

La Division se mettra en marche dans l'ordre suivant :

Avant-garde. (Colonel de Cocatrix.) Escadron n° 1.

» » 3.

Régiment d'infanterie n° 4.

» d'artillerie n° 3.

Gros. Régiment d'infanterie n° 3.

Les demi-caissons de la 2^{me} Brigade.

Régiment d'artillerie n° 1.

» » » 2.

» d'infanterie » 2.

» » » 1.

Demi-caissons de la Brigade n° 1.

Le parc de division suivra la colonne à une distance de 3 kilomètres.

Les pionniers d'infanterie accompagneront leurs régiments, réunis sous la direction de leurs officiers.

La colonel divisionnaire se trouvera à la tête du Gros.

Les bataillons, sauf ceux de l'avant-garde, partiront en colonne double par files.

Opérations du 20 septembre (voir ordre de Division n° 4).

Situation le 20 au matin. — Dans la journée du 19 septembre, la I^{re} Division a réussi à s'emparer de Vufflens-la-Ville et des positions de la rive gauche de la Venoge. L'ennemi s'est retiré sur la rive droite, sous la protection de ses ouvrages d'Aclens.

Pendant cette même journée, la II^e Division s'est maintenue dans les positions de Daillens, St-Barthélemy ; elle a appuyé et assuré l'aile droite de la I^{re} Division.

Durant la nuit du 19 au 20 les avant-postes établis sur la rive gauche de la Venoge n'ont point été attaqués par l'ennemi.

Le commandant de la I^{re} Division ayant reçu l'ordre d'attaquer le 20

au matin les positions d'Aclens et de reconquérir la rive droite de la Venoge a pris les dispositions suivantes :

Dès 7 heures du matin, la brigade d'artillerie concentrée à les Grands-Praz ouvrira son feu contre les ouvrages de l'ennemi.

La brigade d'infanterie n° 1 massée à 6 h. 30 m. du matin à Faraz se dirigera sur l'Abbaye de St-Germain en se défilant entièrement ; elle y trouvera les escadrons n°s 1 et 3 « lieut.-colonel Davall, » et recevra de lui les renseignements qui lui seront parvenus sur l'ennemi.

La brigade n° 1 attaquera l'ennemi sur son flanc droit dans la direction de Romanel s. Morges et cherchera à s'emparer de ses ouvrages.

Un régiment d'artillerie désigné par le colonel-brigadier Dapples rejoindra la I^e brigade par l'Abbaye de St-Germain à la première réquisition du colonel de Guimps. Ce régiment se trouvera dans tous les cas à l'Abbaye de St-Germain à 8 h. 30 m. du matin.

La brigade d'infanterie n° II occupera avec son régiment n° 3, à 6 h. 30 m. du matin les hauteurs qui sont à l'ouest de Vufflens-la-Ville afin d'observer la Venoge et le pont de la Palaz ; le régiment n° 4 restera comme réserve générale de la Division au Trembley.

Ces deux régiments construiront des fossés de tirailleurs avec la pelle Linnemann.

Les pionniers d'infanterie seront avec leurs régiments.

Le parc de division restera à Sullens et enverra à 6 h. du matin les demi-caissons aux brigades d'infanterie. Le demi-caisson de cavalerie sera à 6 h. 30 m. du matin à l'Abbaye de St-Germain.

Le Divisionnaire se trouvera à 7 h. du matin à les Grands-Praz.

INSPECTION DU 21 SEPTEMBRE 1879.

- Pour l'ordre de l'inspection et du défilé voir notre dernier numéro, pages 469-471. Pour le défilé même et les départs après le défilé, les instructions ci-après ont été données aux divers corps :

Corps de l'Ouest :

- Bat. de carabiniers n° 1 va à Romanel par Vufflens, colonne double par files à Gros-Ventre.
» de fusiliers 98 va à Cossonay par Penthaz, colonne double par files à Gros-Ventre, s'écoule par Penthaz.
» du génie 4 va à Aclens par Vufflens, rompt en colonne par files à Gros-Ventre.
Parc du génie va à Aclens, reste en place et part après le défilé de la Division.
Batterie 7 va à Vullierens par Vufflens, fait par voitures des à droite à Gros-Ventre.
Demi-caissons et fourgons des carabiniers, va à Romanel par Vufflens, fait par voitures des à droite à la route Sullens-Penthaz.
Demi-caissons et fourgons du 98^e bat. va à Cossonay par Penthaz, fait par voitures des à droite à la route Sullens-Penthaz.
Artillerie de position, va à Gollion par Cossonay, fait par files rompez à droite lorsqu'elle arrive à la route Sullens-Penthaz.

Corps de l'Est :

- Bat. de fusiliers n° 1 va à Cossonay par Penthaz, colonne double par files à Gros-Ventre, colonne demi à droite route de Penthaz.
» » 2 va à Vufflens, colonne double par files à Gros-Ventre route de Vufflens-la-Ville.

Bat. de fusiliers n ^o	3	va à Mex, colonne double par files à Gros-Ventre route de Mex.
»	»	4 va à Cossonay par Penthaz, colonne double par files à Gros-Ventre, colonne demi à droite route de Penthaz.
»	»	5 va à Villars-Ste-Croix par Mex, colonne double par files à Gros-Ventre, colonne demi à gauche, route de Mex.
»	»	6 va à Bussigny par Mex. — Id.
»	»	7 va à Penthalaz par Penthaz, colonne double par files à Gros-Ventre, colonne demi à droite route de Penthaz.
»	»	8 va à Penthaz, Id. et se met en colonne double en dehors de la route au sud de Penthaz.
»	»	9 va à Bournens en colonne double jusqu'à Gros-Ventre, col. double par files et va à Sullens.
»	»	10 va à Cossonay-gare, colonne double par files à Gros-Ventre, colonne demi à droite route de Penthaz, et se forme en colonne double à Sur-la-Vuy, avant le pont.
»	»	11 va à Cossonay-gare. — Id.
»	»	12 Id. Id.

Lazaret :

Ambulance	n ^o 2	va à Sullens par voitures à gauche sur la route Penthaz-Sullens.
»	4	va à Bussigny par Mex.
»	5	va à Penthalaz par Penthaz par voitures à droite sur la route de Sullens à Penthaz.
6 demi-caissons,	1 ^{re} brigade,	vont jusqu'à Gros-Ventre, ceux du 1 et du 4 prennent la route de Cossonay, ceux du 2, 3, 5 et 6 partent par la route de Mex.
6	» 2 ^e	» vont jusqu'à Gros-Ventre, ceux du 7, 8, 10, 11, 12 partent par la route de Penthaz et celui du 9 prend la route de Bournens par Sullens.
6 fourgons,	1 ^{re} brigade,	comme les demi-caissons ci-dessus de la 1 ^{re} brigade.
6	» 2 ^e	» comme les demi-caissons ci-dessus de la 2 ^e brigade.

Parc de division, va à Bercher, marche jusqu'à Gros-Ventre et s'écoule immédiatement par la route Penthaz-Daillens.

Pionniers d'infanterie vont à Vufflens-la-Ville.

Régiment de dragons :

Escadron n ^o 1	va à Bussigny par Mex	} vont jusqu'à Gros-Ventre et s'écouient par la route de Mex.
» 2	va à Bremblens »	
» 3	va à Crissier »	

Brigade d'artillerie n^o 1 :

Batterie n ^o 1	va à Morges, file par Gros-Ventre et s'écoule au trot sur Vufflens-la-Ville.
» 2	Id.
» 3	va à Cheseaux, file jusqu'à Gros-Ventre et s'écoule au trot par la route de Mex-Sullens.
» 4	va à Romanel s/L. — Id.
» 5	va à Morrens, Id.
» 6	va à Cugy, Id.

ORDRE DE DIVISION N° 19.

Officiers, sous-officiers et soldats !

Nos manœuvres sont terminées. Vous allez être rendus à vos occupations habituelles et à vos familles.

Par votre discipline, par l'accomplissement consciencieux de vos devoirs, vous avez su répondre aux efforts de vos chefs. Vous avez donné des preuves sérieuses de vos aptitudes militaires ; vous avez supporté avec entrain les fatigues inhérentes à nos exercices.

Je suis chargé de vous exprimer la satisfaction de M. le président de la Confédération, inspecteur du rassemblement.

Nous avons tous cherché à suppléer par le travail et par le zèle à ce qui nous manque en expérience.

Je relève tout spécialement la manière dont a été assuré le service des subsistances, et j'en témoigne ma vive satisfaction à ceux qui l'ont dirigé.

Officiers, sous-officiers et soldats !

Vous garderez tous, je l'espère, un bon souvenir du rassemblement de troupes de la I^{re} Division ; vous en reporterez une partie sur les excellentes populations au milieu desquelles nous avons vécu pendant quelques jours, et qui ont en général rivalisé de bonne volonté dans l'accueil qu'elles nous ont fait.

Je vous recommande encore d'observer en rentrant chez vous une stricte discipline, et je vous souhaite à tous un heureux retour dans vos foyers.

Au quartier-général de Mex, le 21 septembre 1879.

Le commandant de la I^{re} Division : CERESOLE.

Nouvelles fortifications françaises vers la frontière allemande.

Divers journaux de Paris reproduisent sans commentaires les renseignements ci-après, tirés de l'ouvrage du capitaine prussien Cardinal de Widdern, sur l'état des fortifications françaises le long de la frontière allemande :

1° A Verdun, l'ouvrage de Belrupt, situé à une altitude de 357 mètres, est un fort ; l'ouvrage situé dans le Bois brûlé s'appelle fort Tavannes.

2° En avant de Verdun, le fort d'arrêt d'Etain est encore à l'état de projet.

3° A Toul, les ouvrages projetés sur la côte Barène et près de Gondreville n'existent pas encore. — A 2 kilomètres au sud-ouest de Toul, à l'altitude de 251 mètres, sur la route de Choley, on a élevé la redoute de la Justice ; à l'est du fort Tillot, s'élève une batterie du même nom. Les ouvrages autour de Villey-le-Sec sont les suivants : a) le fort de Villey-le-Sec, au sud du village ; b) la redoute du même nom, sur une hauteur, à 300 mètres à l'ouest du fort ; c) une batterie en avant de la sortie du nord et une batterie en avant de la sortie de l'est, à la cote 318 de la carte de l'état-major français.

4° Autour d'Epinal : le fort de Razimont s'élève à la cote 464, à 3 kilomètres est du pont de la Moselle, au sud et très-près du chemin d'Epinal-Cheniménil, à l'ouest de Bonifontaine ; le fort d'Arches (ne pas confondre avec Pois-d'Arches) s'appelle aussi fort de la Savronière ;

5° Entre Epinal et Belfort : le fort la Savronière se trouve à 10 kilomètres en amont d'Epinal, sur la rive gauche de la Moselle, à la fourche